Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID: 038-200030658-20231016-2023_150-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél.: 04.76.34.11.22 - Fax: 04.76.34.13.37 - Courriel: accueil@cdctrieves.fr

2023/150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice: 41

Date de Convocation: 10 octobre 2023

<u>Présents</u>: Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.

<u>Suppléants avec voix délibérative</u>: Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud <u>Suppléants sans voix délibérative</u>: François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier <u>Pouvoirs</u>: Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,

Votants: 38 Pour: 38

OBJET: CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) « POM'DE REINETTE »

La politique de soutien à la parentalité est affirmée dans les stratégies nationales dans une logique de prévention primaire, s'adressant à toutes les familles, quelques soient leur catégorie socio professionnelle, leur lieu de résidence, leur composition, leurs vulnérabilités....

Dans le cadre de la politique petite enfance du territoire, la création d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) est un objectif fort. Cette création est la continuité du dispositif « Pom de Reinette ».

« Pom de Reinette » est un temps parents/enfants qui existe depuis 2020 toutes les deux semaines et qui a servi d'expérimentation afin de vérifier la pertinence de la création d'un LAEP. Aujourd'hui, les temps « Pom de Reinette » ne bénéficient pas de financements. La création d'un LAEP permettra d'augmenter la fréquence (toutes les semaines) et la qualité (formation des agents, intervention de professionnels extérieur, etc.) de ces temps, tout en obtenant des financements de la CAF et du département grâce à la PS (prestation de service), le bonus territoire et une aide au démarrage. Les coûts supplémentaires pour la collectivité par rapport au dispositif actuel sont estimés à 5000 € par an.

Un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) est un espace convivial et chaleureux ouvert aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent et/ou d'adultes référents. Ce lieu, en accès gratuit et anonyme, est inspiré des Maisons vertes de Françoise Dolto. Le LAEP « Pom'de Reinette » sera itinérant, les lieux seront précisés dans le projet de fonctionnement qui fera l'objet d'une validation au conseil communautaire.

C'est aussi un lieu de parole pour les parents et un espace de jeu libre pour les enfants leur permettant de s'épanouir et de créer des relations avec les autres.

Les objectifs du LAEP:

- Développer la socialisation des enfants et des adultes grâce à la rencontre avec d'autres :
- Rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles ;
- Aider à la séparation en favorisant la sécurité affective de l'enfant et des parents ;
- Prévenir d'éventuelles difficultés dans la relation enfant-parent ;
- Permettre de valoriser les compétences des parents.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID: 038-200030658-20231016-2023_150-DE

Les grands principes de l'accueil au LAEP sont :

La gratuité : aucune participation financière ne sera demandée aux familles ;

Le volontariat : chacun est libre de venir au LAEP sans aucune formalité administrative et au rythme choisi par la famille ;

L'anonymat : seul le prénom de l'enfant et son âge sera demandé ainsi que le lien de parenté avec l'adulte accompagnant ;

La confidentialité : les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité hormis dans le cas relevant de la protection de l'enfance.

Ce LAEP ouvrira ses portes début 2024. Les séances auront lieu dans 3 lieux à raison d'une séance par semaine hors vacances scolaires. Les précisions en ce qui concernent les lieux et les jours d'ouverture sont à déterminer et pourront évoluer. La présente délibération de création permettra de lancer le travail de conventionnement avec la CAF. Le Conseil Communautaire sera amené à délibéré sur la convention et le budget.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la création du LAEP « Pom'de Reinette »
- AUTORISE le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 octobre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécuroire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/063 et de sa publication le 23/063